

ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA PERIODE 2008 –2014

Note méthodologique – Avril 2008

1 – Les objectifs

La stratégie de développement issue du projet de territoire de la CCPB a été validée par le Conseil Communautaire en 2001, complétant le diagnostic de territoire réalisé en 2000.

Elle repose sur six axes stratégiques :

1. **Développement économique** : Affirmer le rôle moteur du territoire en matière d'emploi et d'activité économique dans le nord de la Lorraine.
2. **Cadre de vie** : Assurer une préservation durable des ressources environnementales et de l'identité paysagère.
3. **Habitat** : Favoriser un développement équilibré de l'habitat sur le territoire.
4. **Services à la population** : Permettre à chaque habitant d'avoir accès à des services adaptés à ses besoins.
5. **Animation du territoire** : Donner au territoire les moyens d'affirmer son identité.
6. **Coopération intercommunale** : Confirmer le renforcement de la solidarité entre les communes et avec les territoires voisins.

De 2001 à 2007, la déclinaison de cette stratégie s'est progressivement opérée dans un certain nombre de domaines : action culturelle, services d'accueil de la petite enfance, plan de paysage, urbanisme et aménagements urbains, équipements sportifs et de loisirs, promotion touristique...

Le nouveau mandat qui se présente maintenant au Conseil Communautaire (2008 – 2014) impose la réalisation d'une actualisation de cette stratégie de développement, **fixant des objectifs à mi-mandat (2011) et pour la fin de mandat (2014)**.

Il est proposé aux conseillers communautaires de participer à ce travail en s'appuyant sur les postulats suivants :

- **Le territoire n'est pas figé** : La dynamique actuelle du marché de l'habitat, les nouveaux enjeux liés à la préservation de l'environnement, le vieillissement de la population ou bien encore l'influence grandissante de la zone d'emploi du Luxembourg : ces quelques exemples illustrent la nécessité d'actualiser les données de cadrage du territoire (son diagnostic), afin de mieux identifier ses enjeux actuels et d'actualiser si nécessaire la hiérarchie de nos priorités pour nos futurs projets.
- **Le territoire n'est pas isolé** : les années à venir vont très certainement confirmer le renforcement des collaborations extra communautaires dont il faudra tenir compte, dans des domaines comme le transport, l'urbanisme, la culture, le développement économique...
- **La CCPB n'est pas une feuille blanche** : Beaucoup de compétences, de partenariats et d'actions ont été mis en place depuis 7 ans et mobilisent une part importante de nos capacités de fonctionnement et d'investissement. Notre nouveau programme de développement devra donc avant tout s'appuyer sur les équipements et les politiques existants, tout en les soumettant à une évaluation objective en terme de pertinence et d'efficacité.
- **Les ressources financières de la CCPB ne sont pas illimitées** : Le contexte général incertain en matière de finances publiques, nous obligera à « sécuriser » notre futur programme de développement en l'accompagnant d'un plan financier comportant des objectifs chiffrés qu'il faudra s'efforcer de tenir.

2 – Les participants

Le Bureau de la CCPB : constitue le comité de pilotage chargé de suivre l'actualisation du projet de territoire et l'élaboration du plan financier.

Le Conseil Communautaire : amende et valide les documents qui lui sont soumis (actualisation du projet de territoire et plan financier).

Les commissions thématiques : participe au travail d'évaluation des actions engagées, force de proposition de nouveaux projets ou d'évolution des actions existantes.

Les conseils municipaux : constituent une force de proposition supplémentaire, sous la forme de contributions spontanées et/ou en répondant aux questionnaires proposés aux commissions thématiques.

3 – Les documents cadres

Les travaux d'actualisation du projet de territoire devront tenir compte des documents cadres qui régissent actuellement le fonctionnement de la CCPB :

- Les compétences statutaires de la CCPB,
- Le projet de territoire,
- Les programmes, conventions et opérations en cours, et notamment :
 - Le Plan de Paysage et ses déclinaisons,
 - Le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF,
 - La convention de coopération pour le développement du spectacle vivant,
 - L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
 - L'Opération Urbaine en faveur de l'artisanat et du commerce...

4 – La méthode et le planning *(prévisionnel, sujet à évolution)*

Début mai : 1^{er} séminaire des membres du Bureau

- **1^{er} temps : Débat sur quelques grands principes** :
 1. la fiscalité,
 2. l'organisation des services et les relations avec les élus,
 3. la question du renforcement de l'intercommunalité (mutualisation des moyens),
 4. les grands enjeux pour le territoire,
 5. le positionnement sur les dossiers extra communautaires (Pays, SCOT...),
 6. Echanges sur les priorités communales et intercommunales de chaque membre du Bureau.
- **2nd Temps : Lancement d'une étude visant à identifier les marges de manœuvre financières de la CCPB** :

Mission confiée à l'administration intercommunale **sous l'autorité d'un ou plusieurs élus référents.**

Travail d'analyse et de prospective poste par poste des dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées et/ou programmées. **Objectif : le plan financier.**
- **3^{ème} temps : Validation de la feuille de route des cinq commissions thématiques.**

Mai-Septembre : Travaux en commissions thématiques

- **Présentation du cadre de travail** : le projet de territoire de 2001, les compétences de la CCPB, Actualisation des données de cadrage du territoire.
- **Rappel des politiques et des actions engagées**, bilan qualitatif et financier, perspectives.
- **Recueil des propositions** des élus municipaux et communautaires en commission, en utilisant des outils d'aide à l'analyse et à la décision.

Septembre : 2nd séminaire des membres du Bureau

- **1^{er} temps, le Bureau analyse et commente** :
 - Les projets à l'étude (pas de décision définitive),
 - Les projets décidés mais non immuables (rectification ou suppression possible),
 - Les projets non décidés mais obligatoires (mise aux normes...),
 - Les projets décidés et « incompressibles »,
 - Les nouvelles pistes de réflexions.
- **2nd temps** : Etude des résultats de l'analyse financière décidée lors du 1^{er} séminaire, **validation des objectifs du plan financier** pour la durée du mandat.
- **3^{ème} temps** : Sur la base des conclusions de l'analyse financière et des travaux des commissions, **validation par les membres du Bureau des grandes orientations de ce mandat et hiérarchisation des projets pré listés en fonction des priorités.**

Septembre à octobre : actualisation du projet de territoire

- Préparation du document de synthèse par les services et les élus référents.

Octobre : Réunion du Bureau et du Conseil Communautaire

- Présentation, amendement et validation du document de synthèse : **c'est le nouveau plan d'actions actualisé du projet de territoire.**